

Madame

Je vous remercie de votre correspondance dans laquelle vous nous avez fait part de vos observations relativement à l'évaluation environnementale du projet Rabaska. J'apprécie le temps que vous avez consacré à la préparation de cette correspondance et je prends bonne note de vos commentaires.

En ce qui concerne la période prévue pour présenter des commentaires relatifs à la conformité de l'étude d'impact environnemental du projet Rabaska, il n'est malheureusement pas possible de prolonger cette période. Après considération des commentaires reçus pendant la période de consultation et des renseignements fournis par les autorités fédérales, ceux-ci seront transmis au promoteur du projet.

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale sollicite actuellement des commentaires sur la conformité de l'étude d'impact par rapport à la directive fédérale. Cette période de consultation publique vient s'ajouter et non pas remplacer celles prévues dans le processus québécois. Il vous sera aussi possible, dans le cadre du processus fédéral, de soumettre vos commentaires lors des audiences publiques de la commission d'examen.

Pour de plus amples renseignements sur le processus d'évaluation environnementale de ce projet, n'hésitez pas à me contacter aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dominic Cliche

Agence canadienne d'évaluation environnementale
Canadian Environmental Assessment Agency
160 Elgin, 22e étage | 22nd floor, Ottawa Ontario K1A 0H3
(613) 948-1787 | télécopieur / fax (613) 957-0941
dominic.cliche@acee-ceaa.gc.ca

-----Original Message-----

From:

Sent: February 19, 2006 6:18 PM

To: Cliche,Dominic [CEAA]

Subject: délai pour l'étude du projet Rabaska

Bonjour M. Cliche,

Je vous écris à propos de la date limite pour la remise des rapports et questions à propos du projet de port méthanier Rabaska à Lévis. La date du 13 mars est irréaliste. Je suis une citoyenne qui travaille à temps plein comme infirmière, alors évaluer un rapport de 3000 à 4000 pages en 45 jours est utopique. Je suis à la maîtrise en Sc. infirmières et je connais les méthodes quantitatives. Alors, lire ce rapport ne peut pas se faire dans le délai stipulé.

Vous savez que les citoyens sont en fait des bénévoles et que nous ne pouvons faire cela à temps plein contrairement à Rabaska (Gaz Métro) qui a les moyens financiers pour engager des centaines d'experts à produire ce rapport très volumineux. Je vous mets au défi le lire en 45 jours à l'extérieur de votre temps de travail.

Si le gouvernement applique des délais de la sorte, il me semble que votre organisme un préjugé favorable envers le promoteur Rabaska et non envers l'avis de citoyens de Québec et ses environs, c'est-à-dire tous les citoyens concernés par le projet et les citoyens également touchés par le déplacement du méthanier. Je demeure à St-Jean Ile D'Orléans, tout près du fleuve St-Laurent, alors quand le méthanier passera en face de chez moi, mon domicile se situe à 1,1 km de cette bombe flottante!

De plus, en lisant l'actualité sur le développement des méthaniers dans le monde, j'ai été surprise de voir que 7 projets de ports méthaniers ont été refusés sur la côte est des États-Unis par mesure de sécurité et pour préserver les milieux naturels... Dans ma courte revue de littérature, j'ai réalisé que plusieurs scientifiques (Jerry Heaven, ABS Consulting et Sandia) situent **la zone de danger entre 1.8 et 5.5 km**. Et pour la Californie, depuis 1977, on interdit l'implantation de tout port méthanier à moins de 6,5 km de zone habitée, alors qu'avec Rabaska, le périmètre de sécurité se situe à 400 mètres. Quelle aberration!

Serait-ce que nous les Canadiens, plus précisément les québécois sommes moins vigilants ou nous laissons-nous bernier plus facilement? Nulle part au monde un port méthanier n'est établi dans une voie navigable aussi risquée que le St-Laurent, sans compter les glaces qui rendent plus difficile la circulation maritime. Alors, les risques ne sont pas minimes comme le prétend Rabaska avec la matrice de niveau de risques maritimes qu'il nous présente dans sa brochure. En méthodes quantitatives, un tel instrument n'est pas valide, puisque pour répondre à ce critère qui est primordial dans une étude, il doit avoir les mêmes conditions d'application. **Cette matrice pour être utilisée doit avoir OBLIGATOIREMENT les mêmes conditions**. Ce critère de validité externe n'est même pas respecté. Cette matrice a déjà été refusée par les pilotes du St-Laurent, puisqu'elle ne représente pas ce fleuve. Entre 1988 et 2003, 7 accidents (collisions et échouement) ont été dénombrés sur le parcours des Escoumins/Québec. Je ne veux pas que Rabaska soit un Vioux, c'est-à-dire fausser ou organiser les études pour présenter des résultats concluants.

Étant une novice en recherche, je peux voir immédiatement que ce principe de base qui est demandé en recherche n'est même pas respecté par les experts de recherche de Rabaska. Avec une étude de la sorte, je n'aurais pas mon grade de 2e cycle. Je trouve ceci irrespectueux envers la population de Québec. Leur brochure intitulée: "Aperçu de l'étude d'impact préliminaire sur l'environnement" est pour le promoteur une vision d'avenir toute naturelle ! Je considère sa vision plutôt un profit qu'il fera en s'implantant à Lévis. Le profit économique ne doit pas dépasser les effets sur l'humain. Son image de Parc naturel qu'il véhicule sur sa brochure n'en n'est pas une, alors que Ile D'Orléans est un environnement considéré comme un arrondissement historique tout à fait naturel.

De plus, les impacts sur le milieu humain ne sont pas minimes comme l'entend Rabaska, surtout quand ce dernier nous affirme que les activités du terminal à elles seules dégageront 146 000 tonnes de gaz à effet de serre à Québec. En tant que professionnelle de la santé travaillant en milieu hospitalier, il est prouvé que la chaleur extrême (journée de smog) on un effet direct chez les personnes souffrants de troubles cardiaques et respiratoires. Je travaille pour respecter le défi 1 tonne et lui Rabaska travaille pour implanter son défi 146 000 tonnes. Quel beau projet d'énergie fossile qui va à l'encontre de Kyoto!

Dans tout cela, c'est-à-dire le délai, **je trouve épouvantable que je doive me défendre pour avoir le TEMPS de m'exprimer**. On me bafoue un droit! De plus, le rapport est seulement en français et c'est à nous qu'il incombe de le traduire (quelques bouts), pour consulter des experts anglophones. De plus, dans un souci d'égalité avec le projet de Gros Cacouna, nous devons avoir le même temps. C'est dans un souci de traiter également les deux projets de gaz naturel liquéfié. Quelle égalité! Quand dans le cas d'Énergie Cacouna, les citoyens ont eu de juin 2005 (date du dépôt des étude d'impact) jusqu'au 8 décembre 2005 (date de la fin de la consultation publique),soit environ 6 mois, pour formuler leurs commentaires. Pour ce qui est de Rabaska, les études d'impact ont été rendues publiques le 26 janvier et deux semaines plus tard l'Agence décrétait que sa consultation publique durerait jusqu'au 13 mars. Nous avons donc seulement 45 jours pour soumettre nos commentaires. Bref, dans un cas on a attendu 5 mois avant de procéder à la consultation, tandis que dans l'autre on a attendu à peine 2 semaines. Je trouve qu'il y a un déséquilibre de temps.

J'espère que votre organisme va, en conséquence, reculer la date limite pour que les citoyens opposés à ce projet puissent se préparer convenablement.
Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Citoyenne et
Conseillère municipale de St-Jean Ile D'Orléans